

# GOLF D'ALBI LASBORDES

## REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Annulent et remplacent toutes autres règles locales spécifiques

### HORS LIMITES :

- Trou n° 7 : Hors limite sur toute sa longueur à droite. Pour des raisons de sécurité, la zone hors limite est strictement interdite d'accès. Pénalité pour infraction à la règle : 2 coups

### OBSTACLE D'EAU

- Trou n° 4 : l'obstacle d'eau latéral situé à droite du fairway s'étend à l'infini à droite.

### OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (Règle 24-2) :

- Les chemins goudronnés et gravillonnés ainsi que leur prolongement.
- Les plantations contiguës à ces chemins font partie de l'obstruction.
- Trou n° 18 : l'ensemble puits + plantations.
- Arbre avec tuteur ou haubans : l'ensemble arbre + tuteur ou haubans + cuvette.

### TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES (Règle 25 -1) :

- Tous les massifs paysagers recouverts de voile plastique ou d'empierrages décoratifs sont des terrains en réparation. **Le jeu y est strictement interdit.**
- Les zones dénudées sur les greens

**RAPPEL** : - en cas de doute quand à la procédure à suivre, si un arbitre n'est pas immédiatement disponible, le joueur peut jouer une 2<sup>ème</sup> balle selon la Règle 3-3. Le joueur **doit** alors rapporter les faits au recording.

**TEMPS DE JEU : 4 heures 36 mn + 3mn pour arriver au recording**

### Informations :

Points d'eau : au trou n° 5 à droite avant le green, au green du 9, au green du 14.